

Questions / Réponses

[1er septembre 2009]

- Questions générales concernant la grippe
- Le virus de la nouvelle grippe A/H1N1, et ses modes de transmission
- Système de soin / Prise en charge des malades
- Les traitements et la vaccination
- La situation en France et à l'international
- Informations et recommandations voyageurs

Questions générales concernant la grippe

Qu'est ce que la grippe ? Que sont les virus grippaux ?

La grippe est une infection respiratoire aiguë, très contagieuse, due aux virus Influenzae. Les virus grippaux se répartissent entre différents types : A, B et C. Les virus A et B sont à l'origine des épidémies saisonnières mais seul le virus A peut être responsable de pandémies. Le virus C occasionne des cas sporadiques. Les virus grippaux se caractérisent par leurs fréquentes mutations. Cette évolution génétique se fait :

- soit par glissement (« shift ») lors des épidémies saisonnières,
- soit par cassure (« drift »). Ce dernier phénomène ne concerne que les virus de type A. Il est responsable de l'apparition de nouveaux virus contre lesquels la population n'est pas protégée et génère des pandémies grippales.

Quelle est la différence entre la grippe aviaire et la nouvelle grippe A/H1N1 ?

La nouvelle grippe A(H1N1) est une infection à un virus qui résulte de phénomènes de recombinaisons à partir de virus de porc, humain et aviaire mais qui maintenant se transmet d'homme à homme. Dans l'épidémie actuelle, les virus isolés chez les malades sont des virus qui appartiennent à la famille A(H1N1). Ce nouveau virus est différent du virus A(H1N1) de la grippe saisonnière.

L'Influenza aviaire est une maladie des oiseaux due à des virus grippaux. Les virus aviaires sont de deux types : « faiblement pathogènes » (les oiseaux infectés ne montrant aucun symptôme ou que des symptômes frustes) ou « hautement pathogènes » (qui provoquent une maladie fortement contagieuse et entraînent une mortalité élevée chez les oiseaux infectés). Ces virus peuvent être, de manière exceptionnelle (en cas de contacts étroits, prolongés et répétés avec des sécrétions respiratoires ou des déjections d'oiseaux infectés, dans des espaces confinés), à l'origine de contaminations humaines sans transmission interhumaine ultérieure ; on parle alors de grippe aviaire.

Quelle est la différence entre la grippe saisonnière et la nouvelle grippe A/H1N1 ?

Dans l'épidémie actuelle, il s'agit d'un « nouveau » virus qui se transmet d'homme à homme mais appartient à la famille A(H1N1). Il résulte de phénomènes de recombinaisons à partir de virus de porc, humain et aviaire. Ce virus est cependant différent du virus H1N1 de la grippe saisonnière, virus d'origine humaine qui circule habituellement durant la saison hivernale.

Qu'est ce que la grippe dite « saisonnière » ?

L'épidémie de grippe saisonnière survient chaque année en France entre les mois de novembre et d'avril. Elle dure en moyenne 9 semaines. Environ 2,5 millions de personnes sont concernées chaque année en France. La mortalité imputable à la grippe saisonnière concerne essentiellement les sujets âgés (plus de 90 % des décès liés à la grippe surviennent chez des personnes de 65 ans et plus). La mortalité de la grippe saisonnière est évaluée à environ 4 000 à 6 000 décès chaque année (*Données InVS*).

Quelle est la différence entre une épidémie et une pandémie ?

Une pandémie et une épidémie se définissent toutes deux comme une forte augmentation des cas d'une même maladie à un moment donné. La différence se situe dans l'étendue du phénomène : la pandémie se caractérise par une diffusion géographiquement très étendue à plusieurs ou tous les continents à l'occasion de l'apparition d'un nouveau sous-type de virus résultant d'une modification génétique. Le virus possédant des caractéristiques nouvelles, l'immunité de la population est faible ou nulle. Il peut en résulter un nombre important de cas graves ou de décès.

Que signifie le terme pandémie grippale ?

Une pandémie grippale est une épidémie caractérisée par une diffusion géographiquement très étendue (plusieurs continents ou monde), à l'occasion de l'apparition d'un nouveau sous-type de virus résultant d'une modification génétique. Le virus possédant des caractéristiques nouvelles, l'immunité de la population est faible ou nulle. Il peut en résulter un nombre important de personnes infectées, voire de cas graves et de décès.

L'apparition d'une pandémie peut résulter d'une recombinaison génétique entre des virus animaux et humains ou de mutations progressives d'un virus animal, permettant une adaptation à l'homme.

Au XXe siècle, on a dénombré trois pandémies grippales. En 1918-1919, la pandémie dite de la "grippe espagnole"

(virus A/ H1N1) a touché le monde entier. Les estimations, disponibles sur le site de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), indiquent qu'au moins 40 millions de personnes en sont décédées.

Les pandémies suivantes ont été beaucoup moins sévères : en 1957-58, la "grippe asiatique" (virus A/H2N2) et en 1968-69, la "grippe de Hong-Kong" (virus A/H3N2).

Sommes-nous en présence d'une pandémie de grippe ?

Une pandémie grippale est une épidémie qui sévit au niveau d'une zone géographique très étendue, à l'occasion de l'apparition d'un nouveau sous-type de virus résultant d'une modification génétique majeure.

En raison de l'extension mondiale de l'épidémie de grippe à nouveau virus A(H1N1), l'OMS a déclaré le 11 juin 2009 le passage en phase 6 de son plan et confirmé la situation de pandémie mondiale.

Quelle est la différence entre la virulence et la contagiosité d'un virus ?

La **virulence** se définit par la capacité d'un virus ou d'un agent infectieux d'induire une maladie grave.

La **contagiosité** se définit par la capacité d'un virus ou d'un agent infectieux d'être transmis d'une personne à l'autre.

Le virus de la nouvelle grippe A/H1N1, et ses modes de transmission

Qu'appelle-t-on nouveau virus de la grippe A/H1N1 ?

La nouvelle grippe dite grippe A(H1N1) est une infection par un virus qui résulte de phénomènes de recombinaisons à partir de virus de porc, humain et aviaire, mais qui se transmet maintenant d'homme à homme.

Ce virus est différent du virus H1N1 de grippe saisonnière, virus d'origine humaine qui circule habituellement.

Comment se propage la nouvelle grippe A/H1N1 ?

Dans le cadre de l'épidémie actuelle, la transmission se fait de la même manière que celle d'une grippe saisonnière :

- **par la voie aérienne**, c'est-à-dire la dissémination dans l'air du virus par l'intermédiaire de la toux, de l'éternuement ou des postillons ;
- **par le contact rapproché avec une personne infectée** (lorsqu'on l'embrasse ou qu'on lui serre la main) ;
- **par le contact avec des objets touchés et donc contaminés par une personne malade** (exemple : une poignée de porte).

Quels sont les symptômes de la nouvelle grippe A/H1N1 ?

Les symptômes de la nouvelle grippe A(H1N1) chez l'homme sont, dans la majeure partie des cas, les mêmes que ceux de la grippe saisonnière : fièvre supérieure à 38°C [1].

Une personne malade est contagieuse dès les premiers symptômes et pendant environ 7 jours. Elle doit donc s'isoler et porter un masque anti-projections quand elle est en présence d'une autre personne pendant toute cette période pour éviter de contaminer son entourage.

Quelle est la période d'incubation de la nouvelle grippe A/H1N1 ?

La période d'incubation peut aller jusqu'à 7 jours.

Quelles sont les différences entre un cas considéré comme possible, probable ou confirmé de nouvelle grippe A(H1N1) ?

La définition de cas est actualisée sur le site de l'Institut de veille sanitaire : www.invs.sante.fr

Comment se protéger de la nouvelle grippe A/H1N1 ?

La transmission du virus se fait principalement par voie aérienne (par la toux, l'éternuement ou les postillons) mais peut également être manu portée (transmission par les mains et les objets touchés et donc contaminés).

Il faut donc :

- éviter tout contact avec une personne malade ;
- se laver régulièrement les mains au savon ou les désinfecter avec une solution hydro-alcoolique (disponible en pharmacies et grandes surfaces), notamment après avoir toussé ou s'être mouché ;
- se couvrir la bouche et le nez quand on tousse ou éternue avec un mouchoir à usage unique (à jeter dans une poubelle fermée, si possible par un couvercle et équipée d'un sac plastique), ou avec le bras ou la manche ou avec les mains (s'il est possible de se les laver immédiatement après).

Quels sont les différents types de masques qui permettent de se protéger ?

Il existe deux 2 types de masques :

- **Le masque anti-projections (de type chirurgical) est réservé aux personnes malades (à porter dès les premiers symptômes)** afin qu'elles évitent de contaminer d'autres personnes/leur entourage (lorsqu'elles toussent, éternuent...). En effet, le virus se transmet par dissémination dans l'air. Le risque de contamination existe à partir d'une proximité, en face à face, de moins d'un mètre d'une personne malade.

- **Le masque de protection respiratoire (masque FFP2) est réservé aux professionnels** dont le rôle en situation de pandémie serait capital et qui seraient amenés à être en contact régulier et rapproché avec des malades (professionnels de santé, services de secours...). C'est un appareil de protection respiratoire jetable qui protège celui qui le porte contre l'inhalation d'agents infectieux transmissibles par voie aérienne.

Existe-t-il des masques pour les enfants ?

Les autorités sanitaires ont commandé 150 millions de masques pédiatriques anti-projections (de type chirurgical), pour les enfants de 1 an à 12 ans, destinés à être portés par les enfants malades pour protéger leur entourage. La morphologie des enfants de plus de 12 ans leur permet de porter un masque anti-projections adulte.

Faut-il se procurer un masque ?

Compte tenu de la situation actuelle, il n'est pas recommandé aux personnes non malades de se procurer un masque. Les masques anti-projections du stock constitué par l'Etat sont réservés aux personnes malades et leur sont délivrés gratuitement en pharmacie sur prescription médicale. Les masques anti-projections doivent être portés dès les premiers symptômes pour protéger l'entourage de la personne malade.

Seules quelques professions, en contact direct et prolongé avec le public, et présentant donc un risque direct d'exposition et de contamination, sont susceptibles de faire l'acquisition d'un stock de masques de type FFP2 (professions médicales, personnels de secours, pharmaciens, guichetiers...). Il s'agit de cas particuliers et l'achat et la distribution des masques relèvent de la responsabilité de l'employeur.

Peut-on manger de la viande de porc et des produits dérivés du porc en toute sécurité ?

Oui. Il n'a pas été démontré que la grippe A(H1N1) puisse être transmissible à l'homme par l'ingestion de viande de porc ou d'autres produits dérivés du porc correctement manipulés et préparés. Le virus grippal porcin est tué par des températures de cuisson de 160°F/70°C, ce qui correspond aux instructions généralement données pour la préparation du porc et d'autres viandes.

Système de soin / Prise en charge des malades

Je suis malade : qui dois-je contacter ?

En cas de symptômes grippaux (**fièvre supérieure à 38°, ou courbatures, ou grande fatigue et toux ou difficultés respiratoires**), vous devez prendre contact avec votre médecin traitant qui déterminera la prise en charge la plus adaptée. Contactez le centre 15 uniquement en cas d'urgence.

Je suis malade et mon médecin ne m'a pas envoyé à l'hôpital, est-ce normal ?

Compte tenu de la sévérité pour l'instant modérée du nouveau virus de la grippe A(H1N1), la majeure partie des personnes malades est encouragée à rester à domicile. Seuls les cas graves ou les personnes à risque (femmes enceintes, personnes fragiles...) sont susceptibles d'être hospitalisées, en fonction de l'évaluation individuelle faite par leur médecin.

Si vous êtes effectivement contaminé par le virus de la grippe A(H1N1), vous êtes contagieux dès les premiers symptômes et pendant environ 7 jours.

Si votre médecin vous recommande un isolement à domicile, il est impératif que vous limitiez les contacts rapprochés avec vos proches, afin d'éviter de les contaminer. Vous devez également porter un masque anti-projections si vous êtes en présence d'une autre personne et adopter et faire adopter à votre entourage les règles d'hygiène de base (mesures barrière).

Voir la fiche « recommandations pour les personnes malades » en ligne sur le site www.sante-sports.gouv.fr

Si un des membres de ma famille est malade, comment est-il pris en charge ? Que dois-je faire s'il reste à domicile ?

Lors de la période d'isolement volontaire d'un proche malade, une prise en charge médicale et un suivi régulier sont assurés par des médecins. Vous devez limiter les contacts rapprochés avec cette personne. Si vous devez entrer en contact avec lui durant sa période d'isolement volontaire, veillez à lui faire porter un masque et à respecter strictement les gestes d'hygiènes (mesures barrière) pour éviter d'être contaminé à votre tour :

- Ne pas embrasser ni serrer les mains du malade ;
- réduire les visites au strict minimum ;
- faire porter un masque anti-projections au malade ;
- observer une hygiène rigoureuse des mains : au domicile, lavage des mains au savon ordinaire (distinct de celui du malade) ou désinfection avec une solution hydro-alcoolique, en particulier après chaque contact :
 - avec le malade ;
 - avec le matériel utilisé par lui ;
 - avec ses effets personnels ;
 - avec des surfaces ayant été touchées par le malade (poignées de portes, meubles, chasse d'eau...).
- laver au savon ou produits ménagers habituels et à l'eau chaude les objets courants du patient (serviettes, couverts, linge, etc.) ;

- nettoyer les surfaces ayant été touchées par le malade (poignées de portes, chasse d'eau, télécommande, téléphone...) au savon et à l'eau chaude ou avec les produits ménagers habituels.

Voir la fiche « **recommandations pour les personnes malades** » en ligne sur le site internet du ministère chargé de la santé.

Si je suis malade, comment obtenir un traitement adapté ?

Seul un médecin peut juger de la prescription d'un traitement, qu'il adaptera à chaque patient, en fonction de son état de santé. Ce traitement peut ne comporter qu'une prescription de médicaments contre la fièvre et des conseils en matière d'hygiène ou un traitement antiviral.

Au stade actuel, les traitements antiviraux sont pris en charge par l'assurance maladie (à hauteur de 35 %) et par les mutuelles.

Les masques anti-projections sont, eux, délivrés gratuitement aux malades dans les pharmacies d'officine, sur présentation de leur prescription médicale. Ils doivent être portés par la personne malade dès les premiers symptômes pour éviter de contaminer son entourage.

Pour les informations relatives à la vie quotidienne en situation de pandémie, vous pouvez consulter le « Guide pratique de la vie quotidienne en pandémie » :

<http://www.pandemie-grippale.gouv.fr/monquotidiennepandemie/>

Les traitements et la vaccination

Comment se prémunir contre le virus de la nouvelle grippe A(H1N1) ?

Un vaccin sera disponible à partir de l'automne 2009.

Dans l'attente, des mesures d'hygiène (dits « gestes barrière ») sont recommandées afin de limiter les risques de contamination :

- éviter tout contact physique avec une personne malade ;
- se laver régulièrement les mains au savon ou se les désinfecter avec une solution hydro-alcoolique (disponible en pharmacies et grandes surfaces) et notamment après avoir toussé ou s'être mouché ;
- se couvrir la bouche et le nez quand on tousse ou éternue : avec un mouchoir à usage unique (à jeter dans une poubelle fermée, si possible par un couvercle et équipée d'un sac plastique), avec le bras ou la manche ou avec les mains (s'il est possible de se les laver immédiatement après).

Existe-t-il un traitement curatif efficace ?

Les médicaments antiviraux : l'oseltamivir (Tamiflu®) et le zanamivir (Relenza®) sont efficaces sur ce virus.

Ils ne peuvent être délivrés que dans le cadre d'une prescription médicale après consultation et diagnostic réalisés par un médecin, dès l'apparition des premiers symptômes. Ils ne constituent en aucun cas un traitement préventif.

A ce jour, la France dispose d'un stock de 33 millions de traitements antiviraux, constitué dans le cadre du « Plan national de prévention et de lutte contre une pandémie grippale ».

Les traitements antiviraux peuvent-ils être prescrits aux enfants ?

Il existe un traitement antiviral pour les enfants de plus de 1 an (antiviraux sous forme pédiatrique) qui peut être prescrit, en cas de besoin.

Les recommandations concernant la prescription de traitements antiviraux aux enfants de moins de 1 an ont fait l'objet d'un avis d'experts sanitaires français et peuvent être consultées sur <http://www.sante-sports.gouv.fr/> dans l'espace dédié aux professionnels de santé.

Les antiviraux peuvent-ils être prescrits aux femmes enceintes ?

Les recommandations concernant la prescription de traitements antiviraux aux femmes enceintes ont fait l'objet d'un avis d'experts sanitaires français et peuvent être consultées sur le site internet du Ministère de la Santé dans l'espace dédié aux professionnels de santé.

Quelle est la différence entre un produit antiviral et un vaccin ?

Les produits antiviraux sont des médicaments employés pour le traitement précoce de la grippe. Quand ils sont pris rapidement dès le début de la maladie, ils peuvent atténuer les symptômes de la grippe, raccourcir la durée de la maladie et probablement prévenir les complications.

Les traitements antiviraux réduisent la capacité de reproduction du virus, mais n'immunisent pas contre le virus. Deux produits antiviraux peuvent être utilisés indifféremment dans le traitement du virus A(H1N1), l'Oseltamivir (Tamiflu®) et le Zanamivir (Relenza®).

Les vaccins sont le principal outil de prévention de la maladie causée par la grippe, comme d'autres infections. Ils

provoquent l'immunisation du patient en stimulant sa production d'anticorps contre le virus.

Existe-t-il un vaccin pour se protéger de la nouvelle de grippe A(H1N1) ?

Afin d'assurer une protection efficace de sa population, la France a acquis 94 millions de doses de vaccins, auprès de trois laboratoires différents : GSK (50 millions), Novartis (16 millions) et Sanofi-Pasteur (28 millions). Une commande complémentaire a également été récemment passée auprès d'un quatrième industriel, le laboratoire Baxter.

En fonction des tests cliniques, des autorisations de mise sur le marché et des rendements de production, la livraison du vaccin pourrait s'échelonner sur quatre mois à partir de l'automne, même si des premières doses de vaccins ont déjà été livrées en quantité très limitée. En fonction des impératifs mentionnés ci-dessus et notamment de la délivrance des autorisations de mise sur le marché (AMM), la campagne de vaccination pourrait donc commencer à partir de la mi-octobre.

Toute la population pourra-t-elle bénéficier du vaccin contre le virus A(H1N1) ?

Le gouvernement a pour objectif de proposer la vaccination à l'ensemble de la population, Toutefois, dans la mesure où l'approvisionnement sera progressif, il sera nécessaire de déterminer un ordre de vaccination de la population.

Quel est le processus de décision mis en œuvre pour établir les priorités de vaccination ?

Le HCSP (Haut Conseil de Santé Publique) va rendre un avis. Il s'agit d'une instance d'expertise pluridisciplinaire rattachée au ministère de la Santé. Au sein de cette instance, le comité technique des vaccinations (CTV), est dédié aux décisions en lien avec les problématiques de vaccination nécessitant l'avis d'experts.

Sur la base de cet avis, le ministère chargé de la Santé fera une proposition au gouvernement.

Les professionnels de santé soignant les malades, les personnels de secours, indispensables aux soins et qui sont fortement exposés au risque de la maladie et les personnes particulièrement vulnérables devraient faire partie des premiers vaccinés.

Comment s'effectuera la vaccination ?

Les autorités sanitaires élaborent actuellement l'organisation qui sera mise en œuvre dès réception du vaccin pour permettre une vaccination de la population dans les meilleures conditions. Une campagne d'information sera largement diffusée afin de permettre à chacun de connaître ces modalités d'organisation et de bénéficier de cette vaccination.

Le vaccin contre la grippe A(H1N1) sera-t-il remboursé ?

Les personnes vaccinées n'auront pas d'avance de frais à faire.

Sera-t-il possible de cumuler le vaccin contre la grippe saisonnière et celui contre le virus A(H1N1) ?

Les virus étant de deux souches différentes, les vaccins ne sont pas les mêmes. Il n'y a à priori aucune contre-indication à recevoir les deux vaccins mais les premières données font penser que les deux vaccins ne pourront pas être administrés en même temps.

Le vaccin contre la grippe saisonnière est-il efficace contre le virus H1N1 ?

Selon les experts qui étudient ce nouveau virus, rien ne permet d'affirmer, pour le moment, que le vaccin saisonnier soit efficace contre le nouveau virus A(H1N1).

La situation en France et à l'international

Quelles régions du monde sont actuellement touchées ?

L'Institut de Veille Sanitaire met en ligne régulièrement un point épidémiologique sur le nombre de cas en France et dans le monde : <http://www.invs.sante.fr/>

Le site de l'Organisation mondiale de la santé recense également toutes les données épidémiologiques :

<http://www.who.int/fr/>

La France a-t-elle des cas confirmés de nouvelle grippe A(H1N1) ?

Le site de l'Institut de Veille Sanitaire met en ligne régulièrement un point épidémiologique qui répertorie le nombre de cas en France et dans le monde : <http://www.invs.sante.fr/>

Quelles sont les recommandations pour les ressortissants français dans les pays où la transmission communautaire du virus est confirmée ?

Les ressortissants français doivent, sur place :

- Se conformer aux recommandations émises par les autorités sanitaires locales et notamment respecter les mesures-barrière/d'hygiène pour se protéger contre la grippe (éviter les contacts avec des personnes malades, se laver les mains régulièrement, aérer les pièces dans lesquelles ils se trouvent...).
- **Prendre contact avec leur poste diplomatique, en cas de besoin.**

Quels sont, à l'heure actuelle, les moyens d'information à disposition du public ?

- **la plateforme téléphonique** info Grippe : **+33. (0)825.302.302** (0,15 € ttc/minute depuis un poste fixe en France) pour les informations sur la grippe.
- **le site internet du ministère chargé de la santé** : dossier « Nouvelle grippe A(H1N1) ». Vous trouverez dans ce dossier, actualisé régulièrement, les principales informations, les communiqués et dossiers de presse, ainsi que des questions/réponses.
- **le site internet info' pandémie grippale** : www.grippeaviaire.gouv.fr sur lequel le « guide pratique de la vie quotidienne en situation de pandémie » et le « plan national de prévention et de lutte contre une pandémie grippale » sont disponibles. Ils permettent au public de s'informer sur les mesures à adopter en cas de pandémie grippale.

Informations et recommandations voyageurs

Y a-t-il des recommandations générales à l'attention des voyageurs ?

Si vous ressentez des symptômes grippaux (**fièvre supérieure à 38°C, ou courbatures, ou grande fatigue et toux ou difficultés respiratoires**) avant votre départ, il est recommandé d'annuler ou de reporter votre voyage tant que vous êtes contagieux (soit pendant environ 7 jours après le début de vos symptômes). Prenez contact avec votre médecin traitant et restez à domicile. Contactez le centre 15 uniquement en cas d'urgence.

Y a-t-il des recommandations particulières à l'attention des voyageurs qui se rendent dans les pays où la transmission communautaire du virus est confirmée ?

La France conseille la prudence aux voyageurs qui se rendent dans les pays où la transmission communautaire du virus est confirmée.

A ce jour, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ne recommande pas de restreindre les voyages à cause de la nouvelle grippe A(H1N1). Aucune recommandation particulière n'a été émise au niveau européen.

Il est préconisé de :

- se conformer aux recommandations émises par les autorités sanitaires locales.
- respecter les mesures d'hygiène de base (se laver les mains fréquemment, aérer les lieux de vie), éviter tout contact avec une personne malade.
- en cas de fièvre ou de symptômes grippaux : consulter un médecin localement.
- En cas de besoin, prendre contact avec l'ambassade ou le consulat de France sur place.

Quelles sont les mesures prises concernant les voyageurs ?

Une information générale des passagers est diffusée dans les points d'entrée internationaux (aéroports, ports, gares ferroviaires), par voie d'affichage, ou de message sonore.

Y a-t-il des recommandations particulières à l'attention des voyageurs de retour des pays infectés ?

En cas de syndrome grippal (**fièvre supérieure à 38°C, ou courbatures, ou grande fatigue et toux ou difficultés respiratoires**) , vous devez prendre contact avec votre médecin traitant. Contactez le centre 15 uniquement en cas d'urgence.

Doit-on consulter un médecin avant de partir dans un pays infecté par le virus ?

Avant de partir, vous pouvez, comme pour tout séjour à l'étranger, vous informer auprès de votre médecin traitant, d'un centre de vaccination international ou d'un centre de consultation des voyageurs.

[1] il est recommandé de disposer d'un thermomètre à domicile